

- L. 15: Le onzième mois, le premier jour, payé 2160 sapèques pour acheter 2 *che* et 4 *teou* de chanvre pour faire de l'huile (au prix de 90 sapèques le *teou*). — Payé 520 sapèques pour acheter 1 *che* et 2 *teou*¹ de jujubes,
- L. 16: au prix de 40 sapèques le *teou*. — Ces deux achats sont à l'usage de l'assemblée (des religieux). — Payé 100 sapèques pour acheter du vin destiné à la population de *T'ao chan chouei k'iu* et de *Hiang-yuan* à l'occasion de la demande présentée à nouveau par (le temple) *Sien-○* à *Sin-tchouang*²; (ces 100 sapèques) ont été remises à l'économe pour l'année (de cet autre temple), (nommé) *Yeou-jouen*³. —
- L. 17: Payé 180 sapèques pour achat du vin destiné à la population des deux endroits de *T'ao-k'iu* et de *Hiang-yuan* à l'occasion de la demande présentée par (le temple) *Si-k'ieou yuan*; (ces 180 sapèques) ont été remises à l'économe pour l'année (de cet autre temple), (nommé) *Tche-tchen*⁴.
- L. 18: L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Fe-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 19: Le treizième jour, payé 3910 sapèques pour le prix de 23 pièces de soie à dessins⁵ (au prix de 170 sapèques la pièce) comme cadeaux envoyés aux funérailles du *piao-ki Wang*⁶, un char pour les vêtements (du défunt), ainsi que
- L. 20: le char ○ de piété filiale, le char du cercueil, etc. — Payé 60 sapèques pour acheter un rouleau de papier pour le calendrier. — Payé 1000 sapèques remises à la famille *K'ong* pour rembourser
- L. 21: le prix d'une jarre de sirop achetée auparavant. — Payé 370 sapèques remises au potier⁷ (nommé) *Mang Yi* pour payer le travail qu'il a fait en fabriquant un ustensile en terre (?). — L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; —
- L. 22: le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Fe-ts'ing*; — le supérieur (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*;

N° 970.

FEUILLE II.

970*

- L. 1: le karmadâna général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Fe-ts'ing*; le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 2: Le 27^e jour, payé 550 sapèques pour acheter un cadre pour feutre remis aux artisans

¹ Il y a ici une erreur et il faut lire 1 *che* et 3 *teou*; en effet, le *teou* coûtant 40 sapèques et le prix total étant de 520 sapèques, on a dû acheter 13 *teou* (soit 520 : 40) de jujubes.

² Traduction hypothétique.

³ *Yeou-jouen* a signé de sa propre main; sa signature tient lieu d'acquit.

⁴ Même remarque que ci-dessus.

⁵ Il s'agit évidemment de fausses pièces de soie en papier qu'on brûlait pour un mort.

⁶ On trouve à l'époque des *T'ang* le titre de *piao ki ta tsiang kiun* 驃騎大將軍 'grand général des chevaux-légers'; cet officier supérieur était de la première catégorie du second rang 正二品 (*T'ang chou*, chap. xlvi, p. 7 v°).

Nous savons encore que, à une date qui ne nous est pas indiquée avec précision, le titre de *piao ki tsiang kiun* 驃騎將軍 fut changé en celui de *ying yang lang tsiang* 鷹揚郎將. Le personnage défunt appelé *Wang*, dont il est question dans notre document, avait-il le titre de *piao ki tsiang kiun* ou appartenait-il simplement au corps des *piao-ki*? C'est ce qu'il est difficile de décider. Étant donné que les cérémonies célébrées en l'honneur de ses mânes eurent quelque solennité, on peut admettre qu'il avait le titre de *piao ki tsiang kiun*; cependant, parmi tous les hommes appelés *Wang* que mentionne l'histoire des *T'ang*, je n'en trouve aucun qui ait porté ce titre et qui soit mort dans les pays d'Occident.

⁷ Le mot 瓦 signifie 'prendre dans les mains réunies'; peut-être ici désigne-t-il un potier.